

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS
Maison de Pays
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 27
Pour : 27

L'an deux millé neuf, le dix-neuf Décembre, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.

Date de convocation : 8/12/2009

PRESENTS : Annick CAROT, Francis BOURGEOIS, Dominique MORTEMOSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Gabriel VIDAUD, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET.

OBJET :

**Modification du prix du
repas au collège**



Le Président explique que le Conseil Général, conformément à l'article 8 de la convention qui lie le collège de Beaumont à la Communauté de Communes du Pays Beaumontois pour l'organisation du service de restauration des écoles maternelles et primaires de Beaumont , a modifié le prix des repas au 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil de Communauté de Communes à l'unanimité :

- **Accepte** l'augmentation du prix du repas de 2,30 € à 2,35 €

Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le : 29 DEC. 2009

Publié ou notifié
Le : - 4 JAN. 2010

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 23 Décembre 2009

Le Président,

Maryse BALSE

